

Compte rendu

Conseil communautaire du 20/01/2020



PRESENTS :

PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DIDIER Pierre, QUEILLE Gilles, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, LECUYER Jean, LE PROVOST Guy, MUZY Béatrice, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, VITAUZ Luc, LORIETTE Monique, LEMAIRE Michel, FRICOTEAUX Nicolas, LABROCHE Guy, DELBAERE François BOULANDE Xavier, BERNAILLE Christelle

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

BIENAIMÉ Corinne, MARLOT Sylvie, LEFORT Sébastien, HUGET Lucien, MAROTEAUX Benoit, BRAEM Bernard

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, BOUCHE Jean-Marie, LATOUR Alain, BART Nicole, LABROCHE Serge, MICHEL Danièle, LECLERCQ Hervé, BERTRAND Thérèse, MAINGAINT Martine, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RUYMBEKE Edmond, VILLAIN Jean-Luc, LUCE Fabrice, APPERT Martin, LECLERCQ Arnaud, GERLOT Mickaël, LE ROUX Patrice, DEBRUMETZ Pascale

Intervention de Madame La Sous-Préfète

Rappel de l'ordre du jour :

- Convention entre les CC du Pays de Thiérache pour l'expérimentation de la Micro-fole mobile
- Convention de financement de l'École de la 2^{ème} chance de Thiérache (pour l'année 2020)
- Demande de subvention DETR et API 2020 pour la construction de la déchetterie de Montcornet
- Demande de subvention pour la mise en place de la vidéosurveillance
- Demande de subvention pour équipement cuisine du Relais de la Chouette (annulé)
- Convention de mise à disposition d'une personne en service civique entre la CCPT et TACT (SPI) (reporté en mars)
- Création d'emplois en Parcours Emploi Compétences
- Ouverture des crédits d'investissement 2020 par anticipation (budget général, assainissement collectif, et gîtes Val de Serre)

A présenter en information préalable :

- Signature du CTES SAT
- Demande de subvention DSIL équipements tiers lieux du numérique
- Convention de mise à disposition de personnel entre la CCPT et la commune de Dagny-Lambercy
- Création d'un emploi d'agent d'entretien

Le président ouvre la séance. Il présente l'historique du PACTE en présence de Madame Sonia HASNI, Sous-Préfète de l'arrondissement de Vervins.

Informations préalables aux délibérations :

Point sur le PACTE par Madame la sous-Préfète de l'arrondissement de Vervins :

- Madame HASNI intervient et présente le PACTE Sambre Avesnois Thiérache (PACTE SAT). Elle demande ce qu'évoque le PACTE pour les élus. Les réponses sont diverses, comme des moyens financiers supplémentaires, le projet de la RN2, la redynamisation de la Thiérache, un accord entre 2 parties, la culture en Thiérache.
- Elle présente la genèse du PACTE. Plusieurs sujets emblématiques sont intégrés au PACTE : le doublement de la RN2, avec des moyens mis en place (17.2M€ pour les études, avec comités de pilotage selon un calendrier précis, le tracé est en cours d'élaboration), pour le moment, il est prévu le contournement de Froidmont-Cohartille et de la Capelle ; le désenclavement est un enjeu fort par le numérique, la culture, l'attractivité du territoire ; une enveloppe n'a pas été spécialement réservée pour le PACTE, mais les projets ont plus de visibilité et les partenaires davantage mobilisés. Des appels à manifestation de projets sont sortis, le spectre est large sur les sujets abordés (santé, culture, éducation). 65 projets structurants sont inclus dans le PACTE (sur 3 années, de 2019 à 2021 pour se mobiliser). Les opportunités sont à saisir, dès lors que les territoires présentent des projets, il y a matière à trouver des financements croisés.
- Avec le numérique, il est possible de repenser les espaces collectifs, notamment grâce aux tiers-lieux. Ces lieux où l'on peut trouver différents espaces, comme par exemple pour du travail partagé, pour de la formation.
- Un des objectifs de 2020 est de travailler sur la mobilité, point phare pour les autres sujets (santé, etc.). Un poste de chargé de mission va être porté par TAC-TIC (dans l'idée de travailler sur un projet type « herbus » pour la mobilité). Un autre projet a vu le jour, le passage du code de la route dans les lycées et centres d'apprentissage (de manière gratuite, en payant simplement le passage du code). Les auto-écoles ont été associées à la démarche, ce sont elles en partie qui dispensent les cours de code auprès des lycéens, elles sont assistées par des jeunes en service civique, missionnés pour faire du coaching (10h de coaching). Les expériences réalisées montrent que sur les filières technologiques, il y a moins d'investissement personnel des jeunes sur ce projet (peut-être parce qu'il faut ensuite assumer le coût des heures de conduite par la suite).
- À propos de l'attractivité économique du territoire : la Thiérache (avec la CC du Pays de la Serre) a été reconnue « territoire d'industries », le PACTE est là aussi pour accompagner les entreprises suite à la désindustrialisation de la France. L'enjeu est de travailler sur l'image et l'attractivité du territoire (former, accompagner le territoire, innover), il faut une mobilisation de tous les acteurs. Afin de bénéficier de soutien en ingénierie ou sur d'autres secteurs, un partenariat est engagé avec la METS. Il y a également le soutien de l'activité et de l'emploi, avec des actions envers des personnes en insertion par l'activité économique, et notamment soutenir l'émergence d'entreprises d'insertion, en plus des chantiers d'insertion. Des acteurs sont intéressés pour s'installer (comme le projet de la blanchisserie), mais sont confrontés à des difficultés pour trouver des sites de production, d'implantation ou de la main d'œuvre. Les acteurs venant de l'extérieur du territoire ne savent pas forcément vers qui se tourner pour avoir un appui logistique et technique. Des structures légères seraient à mettre en place pour accompagner tous les acteurs de l'insertion. Ceci est un enjeu fort du PACTE.
- Un dispositif pour des emplois francs est prévu : il s'agit de créer des emplois aidés à destination des habitants issus de « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV, pour la Thiérache, seule la ville d'Hirson y est éligible).
- Concernant la troisième révolution industrielle (ou REV 3) : un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) a été signé, liant des Collectivités et l'État et mobilisant des opérateurs nationaux et régionaux (tels l'ADEME, l'Agence de l'eau, la banque des territoires). Pour la CCPT, plusieurs actions sont inscrites dans le

CTES : construction de la nouvelle déchèterie de Montcornet, la mise en place d'une collecte du verre en apport volontaire, l'action du GIC de Rozoy sur la biodiversité dans les parcelles agricoles, l'aire de covoiturage à Dizy ou Montcornet, ces sujets étant transversaux avec la mobilité.

- Concernant la protection des plus fragiles : le dispositif « à la recherche des invisibles » pour l'inclusion sociale porté par TAC-TIC et Mots et merveilles, s'est achevé fin 2019. Un travail sur les invisibles jeunes se poursuit en consortium entre la MEF de Laon et la mission locale de Vervins.
- Concernant la santé : le constat est clair, la Thiérache est un désert médical, le PACTE va permettre de booster les labellisations des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, afin de faciliter l'implantation des médecins (les MSP sont composées au minimum de 2 médecins et de professionnels de santé/paramédical). Il est prévu le développement de la téléconsultation, en lien avec les EHPAD du territoire, notamment quand les personnes n'ont pas la possibilité de se déplacer. Autre sujet qui devrait voir le jour prochainement, la mise en place d'une équipe mobile psychiatrie de précarité, pour être dans des logiques « d'aller-vers », et faire remonter les besoins et avancer de manière efficace. M. Didier indique qu'il y a quelques années, un véhicule « le bus santé » se déplaçait pour faire le point avec des personnes ne pouvant pas se déplacer (le projet devait être porté par la MSA depuis Hirson), mais ce dispositif n'est pas connu le succès escompté. M. Fricoteaux rappelle que l'État pourra intervenir sur l'aide aux salaires, pour l'installation des médecins dans l'Aisne, ainsi que pour les stages des futurs médecins (lien avec les CHU de Reims, Amiens, Dijon et les ARS qui correspondent). Voir le détail des aides mobilisables dans le compte rendu du conseil communautaire du 19/12/2019. Il faut maintenant que les ARS valident les maîtres de stage pour que les jeunes aillent en stage dans l'Aisne.
- Concernant l'éducation et le numérique : un Fablab (contraction de « laboratoire de fabrication ») a été créé à Sains Richaumont avec l'école. Le PACTE promet des enjeux d'éducation : comme la création d'une filière excellence santé au lycée Joliot-Curie à Hirson pour les élèves souhaitant aller en PACES 1 « première année de médecine », avec un accompagnement dédié ; l'ouverture en décembre dernier d'une école de la deuxième chance (suite à un appel à projet lancé par l'Etat en août 2019), actuellement 13 jeunes volontaires y suivent un parcours d'insertion, (créée par l'E2C du Grand Hainaut), elle est basée au Créapôle de Vervins puis sera déplacée au tribunal de Vervins (après travaux de la friche administrative pris en charge par le conseil départemental). Ce dispositif s'adresse à des jeunes sortis trop tôt du système scolaire sans qualification. Le but est de rapprocher les jeunes du monde du travail et du tissu économique. Les sorties positives sont estimées à 60%, les jeunes sont suivis pendant 8 à 9 mois. Ce dispositif concerne tous les jeunes de Thiérache.
- Le renforcement des services publics passe par les Espaces France Service (Maisons France Services), avec l'exemple à la CCPT du SPI (labellisation sera sollicitée courant mars). Le service le plus mobilisé auprès des EFS est à priori la CARSAT.
- À propos des richesses agricoles et naturelles : un travail est fait avec la Chambre d'Agriculture pour faire émerger des filières comme la mise en valeur du bois, l'appui sur les bio matériaux pour la construction dans le bâtiment, ou encore la méthanisation (notamment suite à la saturation sociale de l'éolien). Il est donc question de développer d'autres sources d'énergie. Les projets peuvent être accompagnés en termes de financement par l'ADEME (par exemple l'unité de méthanisation au Nouvion-en-Thiérache par un agriculteur dans son exploitation). Il y aura aussi le projet de l'extension du parc national Avesnois-Thiérache, en lien avec les intérêts agricoles et touristiques.
- Tourisme : le but est de valoriser les atouts du territoire (avec par exemple le Familistère, l'abbaye de St Michel, les églises fortifiées). Des financements de la DRAC seront mis en place pour bonifier les aides existantes (5M € par an pendant 3 ans) pour des travaux sur le patrimoine local (classé ou inscrit). Le Guide du Routard a été une aide précieuse sur le territoire, mais un travail reste à faire sur les églises de Thiérache. Un centre d'interprétation serait à judicieux pour poursuivre la valorisation de ces lieux.

- Les Micro-folies : il s'agit d'un musée numérique, où l'on peut visionner sur écran les œuvres des musées nationaux. Le but est de faire venir la culture auprès de la population, plutôt que de faire aller les gens vers la culture (3 micro-folies sont prévues sur le territoire, avec deux en place à Hirson et Vervins puis prochainement à Guise). Une micro-folie itinérante/mobile sera mise à disposition des communes des EPCI faisant partie du PACTE. Ce dispositif pourra aussi permettre de fixer davantage de touristes de passage sur le territoire.
- Méthode de travail : il s'agit d'une gouvernance dédiée, avec des temps forts, tous les 1ers vendredis de chaque mois, avec des points réguliers sur les dossiers, avec également des temps techniques pour des réunions décisionnelles pour avancer dans les projets, et faire parler du territoire de manière positive. Il y a aussi des groupes de travail interdépartementaux. Le PACTE permet le développement de la culture de la participation avec des opérateurs comme des associations ou des startups de territoire afin de faire immerger les requêtes de la population ; les méthodes participatives sont privilégiées. La Fondation de France doit être associée au PACTE.
- Promotion autour du PACTE : il existe une page Facebook, avec une identité bien définie à travers le logo du PACTE afin de créer une marque.

M. Didier remercie la sous-préfète pour son intervention claire.

Délibération 1 : Convention de service unifié entre les CC du Pays de Thiérache pour l'expérimentation de la Micro-folie mobile

Le président présente le projet de création d'une micro-folie mobile à l'échelle des Communautés de Communes du PETR. Cette action s'inscrit dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache signé le 7 novembre 2018. Le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et coordonné par La Villette ; la Micro-Folie Mobile sera gérée par la communauté de communes de la Thiérache du Centre pour l'ensemble du territoire des communautés de communes de la Thiérache axonaise. Une convention est proposée avec les autres communautés de communes afin d'établir les conditions de création d'un service unifié. Le président précise que ce dispositif est complété par trois micro-folies fixes à Hirson, à Vervins et à Guise.

La Micro-Folie Mobile, la seule en France, est en expérimentation pour une année sur notre territoire, du 6 décembre 2019 au 6 décembre 2020. Toutes les Micro-Folies se doivent de répondre à trois ambitions, pouvant se décliner différemment selon les spécificités de chaque territoire :

- Animer les territoires, pour créer des lieux de vie populaires. Chaque Micro-Folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges (pouvant se matérialiser par la mise en place d'un événement par une association, d'un atelier dédié aux enfants...).
- Offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous, en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée Numérique. Le Musée Numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. En plus du Musée Numérique, un espace de réalité virtuelle est à disposition pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°.
- Favoriser la création, en permettant aux artistes locaux de présenter leurs travaux (exposition/atelier) et aux habitants à travers la mise à disposition d'un Fab Lab.

La Micro-Folie Mobile a pour but de permettre une offre culturelle à tous, elle est donc en accès libre et cible la plus grande diversité de publics. Le président rappelle que les communes ont été sollicitées pour accueillir la micro-folie mobile, le planning de déploiement sera établi début février pour l'année. Le président précise qu'il est indispensable d'associer les écoles et collèges du territoire.

Le président précise que la convention portant création d'un service unifié « Coordination politique des micro-folies du territoire et gestion de la Micro-Folie Itinérante » est en cours d'élaboration. Ce service unifié consiste en un « regroupement des services et équipements existants de chaque cocontractant au sein d'un service unifié relevant d'un seul de ces cocontractants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT. Ce service unifié est confié aux bons soins de la CCTC. La convention a une durée d'un an et pourra être prorogée trois fois par délibérations concordantes des organes délibérants des communautés de communes signataires.

Le président propose de valider cette convention sur le principe afin que la micro-folie puisse être déployée sur le territoire rapidement. Il précise que le conseil communautaire sera de nouveau sollicité pour valider les modalités financières et donc le partage des coûts de ce service unifié.

Mme Tramut intervient pour demander s'il faut une assurance spécifique pour couvrir les potentiels dommages des équipements. Il lui est répondu que la CCPT va se renseigner.

M. Queille ajoute qu'il peut être compliqué de mobiliser les salles des fêtes pendant plusieurs jours d'affilée.

M. Charpentier demande si un mail a été envoyé aux écoles, il lui est répondu que l'envoi sera fait très prochainement.

M. Didier ajoute qu'il y aura un article à propos de la micro-folie mobile dans le prochain journal intercommunal à paraître.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 : Convention de financement de l'Ecole de la 2^{ème} Chance de Thiérache

Le président explique qu'une Ecole de la deuxième Chance (E2C) a été créée en Thiérache, à Vervins, en décembre 2019. Cette école est une antenne créée par l'Association de l'Ecole de la Deuxième Chance Grand Hainaut. Cette action a été mise en place dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache. Cette école est ouverte aux jeunes volontaires de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins six mois, sans diplôme ni qualification, afin de leur proposer un parcours personnalisé sur une durée moyenne de 9 mois.

Cet établissement est une réelle opportunité pour le territoire de Thiérache qui souffre d'un taux de chômage des jeunes, supérieur aux moyennes régionales et nationales. Ce taux de chômage étant lié en partie au manque de qualification et de mobilité. Cette école de la deuxième chance peut aider une partie des jeunes en difficulté, en accueillant jusqu'à 50 volontaires par an. Le président précise que la MEF de Laon porte également un projet d'école de la deuxième chance dans ses locaux à Laon, projet qui pourrait se concrétiser dans les années à venir, ce qui compléterait l'offre pour les jeunes de la CCPT pour qui il est parfois plus aisé de se rendre à Laon.

Le président précise que l'association de l'Ecole de la Deuxième Chance Grand Hainaut bénéficie de financements de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental de l'Aisne. Pour l'année 2020, le budget de l'E2C sur le site de Vervins est estimé à 370 000 € ; l'association a sollicité les communautés de communes du PETR de Thiérache à hauteur de 25 000 €. Il est proposé de répartir cette somme entre les CC selon la même clé de répartition que celle du PETR, soit 9,25% pour la CCPT.

La CCPT est donc sollicitée à hauteur de 2 312 € sur l'année 2020. La convention est annuelle, les élus seront sollicités chaque année sur le financement de ce nouveau dispositif.

Il est précisé que la MEF de Laon va refaire un dossier pour être labellisé après un second appel à projets. En cas d'E2C sur le laonnois, la MEF de Laon s'est engagée à ne pas solliciter financièrement les collectivités. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Demande de subvention DETR et API pour la construction de la déchetterie de Montcornet

M. Le Provost rappelle que la Communauté de communes des Portes de la Thiérache compte 2 déchetteries ouvertes depuis juillet 2001 : la déchetterie de Montcornet et celle de Rozoy-sur-Serre. La déchetterie de

Montcornet n'est pas fonctionnelle par rapport à la quantité d'usagers qu'elle draine. Le quai ne permet pas de développer de nouvelles filières de valorisation, l'aménagement des différentes zones de dépôt au sol (branches, gravats, pneus...) est dangereux et insuffisamment signalé et sécurisé. Le terrain actuel ne permet pas une extension suffisante pour satisfaire les nouveaux besoins.

C'est pourquoi, après l'étude de plusieurs scénarios (mise aux normes, rénovation du site existant ou construction neuve), le choix d'une construction neuve a été fait, sur un terrain vendu par la commune de Montcornet pour l'euro symbolique. L'objectif de cette nouvelle déchetterie est d'être en capacité d'accueillir une quantité de déchets bien plus importante qu'actuellement, dans des conditions de sécurité optimales et une meilleure valorisation des déchets.

Le président rappelle qu'un maître d'œuvre, le bureau d'études Verdi, a été recruté au printemps 2018 pour travailler sur le projet de construction de la nouvelle déchetterie. Le projet a été travaillé en commission Déchets et bureau communautaire, puis validé en conseil communautaire du 29 novembre 2018. En outre, la communauté de communes conservera, jusqu'à la fin des travaux, un assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études Anetame.

Le coût prévisionnel l'opération est estimé à 1 624 812,68 € HT, incluant les études et expertises, la maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le coût des travaux (construction de la nouvelle déchetterie et démolition de l'ancienne).

Pour mener à bien ce projet, la communauté de communes a sollicité en 2019 une subvention de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental de l'Aisne (API). A la demande des financeurs, le projet a été scindé en plusieurs phases de façon à permettre un financement optimal. Le président rappelle que le montant sollicité était trop important pour une seule et même demande sur une année.

Aussi, la communauté de communes sollicite de nouveau l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 50% du montant HT de la dépense subventionnable et du Conseil départemental dans le cadre de l'API 2020 à hauteur de 20% du montant HT pour le financement de la 2^{ème} phase du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Demande de subvention DETR 2020 pour la sécurisation des bâtiments intercommunaux

Le président rappelle que la communauté de communes essuie depuis de nombreuses années un nombre important de sinistres causés par des tiers délinquants. Le siège a été cambriolé à deux reprises ; les bâtiments de la zone d'activités de la Praille ont été squattés et dégradés ; la déchetterie de Rozoy sur Serre est pillée en permanence, qu'elle soit ouverte ou fermée. Fin 2018, un incendie criminel à la déchetterie a nécessité d'importants moyens de secours et causé de lourds dégâts. Au-delà des dommages financiers, les conditions de travail des agents s'en trouvent fortement dégradées.

La communauté de communes a installé il y a quelques années une alarme dans les locaux administratifs du siège, mais il convient de sécuriser également les bâtiments techniques (ateliers, garages), et les autres bâtiments intercommunaux. En complément des systèmes de vidéo-surveillance envisagés par la commune de Rozoy sur Serre, le président présente les installations envisagées : des caméras de vidéo-surveillance seront installées dans l'enceinte et aux abords du siège de la communauté de communes, à la déchetterie de Rozoy sur Serre, sur la zone d'activité de la Praille et sur l'aire de camping-car de Rozoy sur Serre. Cette vidéo surveillance sera complétée par une alarme anti intrusion sur les bâtiments techniques et ateliers au siège de la communauté de communes. Cette action de sécurisation représente un coût estimé à 31 497 € HT. La communauté de communes sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2020, à hauteur de 60% du montant HT des dépenses, soit une subvention attendue de 18 898 € et une subvention du conseil départemental, dans le cadre de l'API 2020, à hauteur de 20% soit une subvention attendue de 6 300 €.

M. Fricoteaux précise qu'il n'est pas possible d'accorder des subventions API pour ce projet (le taux API étant communal, les financements API sont réservés dans ce cas aux projets communaux et non intercommunaux), ou alors le projet devrait être porté par la CCPT pour toutes les communes et non pas uniquement pour les locaux de la CCPT. Le projet serait alors travaillé en partenariat au niveau départemental avec la Gendarmerie. Selon M. PAGNON, il serait possible de demander des financements FIPD, une nouvelle délibération serait alors proposée au conseil communautaire. Après vérification, ce fonds ne peut être sollicité car les caméras ne sont pas destinés à la voie publique mais quasi uniquement pour la surveillance des cours intérieures des bâtiments.

Monsieur LE PROVOST et Monsieur QUEILLE appellent à la vigilance quant à la qualité du matériel qui pourrait être installé notamment pour la vision nocturne et le niveau de définition des images.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 5 : Création de 3 emplois en Parcours Emploi Compétences

M. Tellier explique la nécessité de créer trois emplois en Parcours Emploi Compétences :

- Un agent d'accueil du Service Public Itinérant, pour la mise en place de ce nouveau service en février 2020. Une chargée de mission a été recrutée pour piloter l'opération. Il est nécessaire de créer un emploi d'agent d'accueil afin de compléter l'équipe qui prendra en charge les demandes des usagers. Cet emploi sera créé à compter du 21 janvier 2020 pour une durée de 12 mois, renouvelable, à raison de 30h hebdomadaires, rémunéré au SMIC. M. Didier précise qu'avoir un contrat de travail permet de sécuriser le SPI et d'avoir deux agents afin de permettre d'avoir la labellisation Maison France Services.
- Un gardien de déchetterie : cet emploi sera créé à compter du 1^{er} février 2020 pour une durée de 12 mois renouvelable, à raison de 27h hebdomadaires, rémunéré au SMIC
- Un agent technique pour compléter au besoin l'équipe technique de mutualisation, en fonction des demandes des communes. Cet emploi sera créé à compter d'avril 2020 pour une durée de 12 mois, renouvelable, à raison de 20h hebdomadaires, rémunéré au SMIC. Madame Tramut précise qu'elle souhaite également réembaucher pour 2020 pour avoir quelqu'un en permanence sur la commune, en plus de faire appel à l'équipe mutualisée.

Le rapporteur précise que les personnes recrutées bénéficieront d'un plan de formation adapté à leur poste de travail et à leur projet professionnel s'il diffère. Il explique que les salaires et charges du PEC sont pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%, dans la limite de 20h hebdomadaires. Il précise que des heures complémentaires pourront être effectuées, elles seront soit récupérées, soit rémunérées selon la volonté de l'employeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Considérant que dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2020, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité ;

M. Pagnon rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, alinéa 3, prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au Budget Principal pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2019	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2020
20	Immobilisations incorporelles	46.174,00 €	11.543,50 €	11.543,00 €
204	Subventions d'équipement versées	278.769,67 €	69.692,41 €	69.692,00 €
21	Immobilisations corporelles	542.793,00 €	135.698,25 €	135.698,00 €
23	Immobilisations en cours	1.817.258,00 €	454314,50 €	454.314,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Considérant que dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2020, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité ;

M. Pagnon rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, alinéa 3, prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget du service d'assainissement collectif pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2019	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2020
20	Immobilisations incorporelles	118.476,00 €	29.616,00 €	29.616,00 €
21	Immobilisations corporelles	490.787,00 €	122.696,75 €	35.000,00 €
23	Immobilisations en cours	35.736,00 €	8.934,00 €	8.934,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. Fricoteaux indique qu'il souhaiterait envisager des travaux sur la rue de Sedan et la rue du vieux moulin à Rozoy, où la route est à refaire, et donc qu'il est nécessaire de prévoir l'assainissement.

Monsieur Pagnon prend bien note de cette demande mais précise que cette opération doit faire l'objet d'une analyse budgétaire complète et ne peut pas faire l'objet d'une simple ouverture anticipée de crédit.

Délibération 8 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement

Considérant que dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2020, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité ;

M. Pagnon rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, alinéa 3, prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget

avant cette date, le Président peut sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget des gîtes du Val de Serre pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2019	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2020
21	Immobilisations corporelles	145.971,26 €	36.492,81 €	36.492,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 9 : signature du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire de Thiérache

Le président rappelle que le PACTE Sambre Avesnois Thiérache a été signé le 8 novembre 2018. Il précise qu'à cette même date, a été signé un Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) sur le territoire de l'Avesnois. Le PACTE prévoyait dès sa signature une extension de ce CTES à la Thiérache. Après un travail de concertation entre les différents acteurs de la Thiérache, le CTES de Thiérache peut être signé.

Le président explique que les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction locale de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. Les communautés de communes du Pays de Thiérache ont souhaité s'engager dans cette démarche. Aussi, il est proposé d'étendre le CTES de l'Avesnois à la Thiérache et avoir un seul et même périmètre pour le PACTE et pour le CTES.

L'ensemble des acteurs a défini un plan d'actions autour de thématiques fortes :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité,
- Favoriser le développement d'une agriculture durable et l'alimentation en circuit court,
- Déchets et valorisation,
- Développer les projets d'ENR et la récupération de chaleur renouvelable,
- Réduire la précarité énergétique et la rénovation de l'habitat et des bâtiments publics,
- Innover pour inspirer,
- Planifier le développement de mobilités alternatives et favoriser les projets de mobilités douces,

- Résorber les friches industrielles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 10 : Demande de subvention pour la mise en place de tiers lieux du numérique

M. Pagnon rappelle que la feuille de route du numérique a été validée par le conseil communautaire le 4 juillet 2019. Dans ce cadre, la communauté de communes souhaite créer un réseau de tiers lieux afin de réduire la fracture numérique (axe 2 et 3 de la feuille de route). Ce réseau de Tiers lieux sera complémentaire à celui des communautés de communes voisines, et notamment du PETR de Thiérache. Dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, un projet de fabriques de territoire a d'ailleurs été construit autour de ces réseaux de Tiers Lieux de Thiérache et de l'Avesnois.

Le projet de réseau de tiers lieux peut être résumé comme suit :

D'une part, un réseau de Tiers-Lieux destiné au grand public, succédant aux salles Picardie en Ligne, est mis en place. La principale vocation de ces lieux est de réduire la fracture numérique et de rendre le public autonome quant aux démarches dématérialisées (e-administratives) et aux besoins du quotidien en matière de numérique. Ces Tiers-lieux sont situés sur les 4 bourgs centres du territoire afin de les rendre accessibles à un maximum de personnes (Rozoy-sur-Serre, Montcornet, Dizy-le-Gros et Brunehamel). Situés à proximité des écoles, ils permettent également un travail en commun avec les enfants en situation scolaire ou périscolaire.

Ces lieux doivent être rééquipés quasi intégralement en informatique et mobiliers. Des travaux de rénovation ou d'accessibilité sont nécessaires, ils seront pris en charge par les communes d'accueil afin que les tiers lieux soient tous opérationnels courant 2020. Leur animation est assurée par la CCPT.

Le rapporteur explique que les tiers lieux devront être labellisés afin d'accueillir les bénéficiaires du Pass Numérique.

D'autre part, un tiers lieu sera destiné aux professionnels ayant un besoin spécifique en terme de numérique. Il s'adressera donc à un large public : les clubs d'entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les artisans, les entreprises de type TPE/PME, les salariés télétravailleurs, les associations et éventuellement les professionnels de santé. Les services proposés par ce tiers lieu seront les suivants :

- Médiation numérique à des fins professionnelles à destination d'artisans souhaitant transformer numériquement leur activité,
- Animations, ateliers, formations portant sur diverses thématiques
- Accès à un espace de travail partagé (co-working)
- Espace de détente convivial, tant pour les télétravailleurs que pour les entreprises,
- Espace de télétravail

Ce nouveau service sera situé à Rozoy-sur-Serre. Les travaux de rénovation et d'accessibilité des bâtiments seront pris en charge par la commune de Rozoy-sur-Serre, maître d'ouvrage. Toutefois, la communauté de communes apportera sa part à cette rénovation (modalités à définir ultérieurement). La CCPT prendra en charge l'ensemble des équipements informatiques et mobiliers de ce tiers lieu, ainsi que l'animation.

Les investissements liés à l'ensemble de ce réseau de tiers lieux sont estimés à 76 433,35 € HT (équipements informatiques et numériques (50 476 € HT) et mobiliers (25 957 € HT).

Le rapporteur propose de valider ces actions et solliciter les aides de l'Etat, dans le cadre du DSIL et/ou du FNADT, le conseil régional des Hauts de France dans le cadre de la mission numérique (équipement et animation) et/ou la PRADET. Il est précisé que cette opération n'est pas éligible à l'API du département.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 11 : mise à disposition d'agent dans le cadre de la mutualisation

Le président rappelle que, dans le cadre du schéma de mutualisation, la communauté de communes conventionne régulièrement avec les communes pour la mise à disposition d'agents, essentiellement au niveau des services techniques. Il explique que la commune de Dagny-Lambercy a recruté un encadrant technique, qui peut être mis à disposition de la Communauté de communes pour une durée de 15h hebdomadaires, en appui à l'équipe de mutualisation.

Le président explique que la mise à disposition de personnel sera régie par une convention entre la Communauté de communes et la commune de Dagny-Lambercy. Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et autoriser le président à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 12 : Création d'un emploi d'agent d'entretien

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant néanmoins l'article 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise, pour les groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à 1 000 habitants, le recrutement d'agents non titulaires pour pourvoir un emploi à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à un mi-temps.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent d'entretien au sein de la communauté de communes, sur un grade d'adjoint technique, à raison de 8h hebdomadaires. L'agent assurera l'entretien des locaux du siège, des bâtiments, des gîtes de Grandrieux et autres local si besoin. L'agent pourra également être mis à disposition des communes du territoire dans le cadre de la mutualisation.

Cet agent sera recruté à compter du 15 février 2020. Le contrat à durée déterminée sera conclu pour une durée de 6 à 12 mois, renouvelable (passage en CDI au-delà la 6^{ème} année de contrat consécutif).

L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire afférente à la grille indiciaire des adjoints techniques et pourra bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents contractuels dans la collectivité. Des heures complémentaires pourront être réalisées en fonction des nécessités de services, et de la mutualisation, elles seront rémunérées ou récupérées. Les congés payés annuels pourront être rémunérés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Il est demandé aux élus de s'accorder sur la tenue du vote du budget primitif 2020 avant ou après les élections municipales. À la majorité, le conseil communautaire souhaite que le vote du BP2020 soit fait avant les élections.
- M. Didier rappelle que pour la mise en place des guirlandes électriques en fin d'année, les installations électriques doivent être aux normes pour que l'équipe technique puisse intervenir en sécurité, notamment sur les communes de Dizy-le-Gros et Rozoy-sur-Serre. La présence de fils nus interdit une distance d'approche inférieure à 3 mètres par le personnel non habilité.
- M. Didier rappelle que lors d'achat de terrains, si une DIA est à envoyer à la CCPT, elle doit l'être dans les 15 jours suivant sa réception en mairie par la commune. À ce propos, il demande l'avis du conseil communautaire sur la DIA relative au bâtiment vendu par Vivescia à Lislet, sur la ZAC, sur la possibilité

de préempter ou non. En effet, à ce jour, la DIA n'a toujours pas été transmise par la commune. M. Lecuyer indique qu'il attend de savoir ce que souhaite faire la CCPT pour envoyer la DIA. Il est précisé que l'activité proposée par M. Rasse serait du stockage de pommes de terre et ne générerait pas de rentrées fiscales, il convient également de vérifier la compatibilité entre le règlement du PLUi et l'activité agricole concernée. Des élus s'interrogent sur le fait de louer la parcelle à un entrepreneur qui ne respecte pas toujours les conditions de rejets des eaux usées, surtout après signature du CTES. Un élu demande ce que souhaite faire la CCPT de cette parcelle. Il lui est répondu qu'elle peut être louée. La majorité des élus se positionne sur le fait de ne pas autoriser l'entrepreneur à s'installer pour cette activité.

- M. Fricoteaux indique qu'il est possible de lui signaler les gros incidents de voirie, en cas de problème sur les routes, suite aux différentes campagnes agricoles.
- Suite à une interrogation d'un élu, M. Didier précise à propos du Relais de la Chouette que le couple s'intéressant fortement au projet n'a pas obtenu le prêt bancaire.
- Mme Tramut souhaite savoir s'il existe un système pour déboucher les canalisations dans le réseau d'eau pluvial pour les traversées de route. Luc Girardot indique qu'il est préférable de faire appel à un camion hydrocureur pour ce type de canalisation.
- Mme Lorette souhaite avoir des explications sur l'augmentation de la TEOM : des habitants se sont posés la question. Messieurs Didier et Le Provost lui indiquent que le budget « Déchets » n'étant pas à l'équilibre, il convient de faire augmenter le taux afin de ne pas puiser dans le budget général pour assurer le fonctionnement du service Déchets. Il lui est également précisé que le coût de traitement des déchets ne faisant qu'augmenter, le taux pourrait de nouveau être revu à la hausse.
- M. Charpentier se demande s'il est possible de faire quelque chose pour les locataires qui ne sortent jamais la poubelle de tri. M. Didier lui répond que malheureusement, il n'y a pas de contrôle des sacs poubelle. Liliana MUSIEDLAK précise que la tarification incitative pourra avoir un impact dans ce cadre.
- M. Pagnon indique qu'il a demandé à Fabien CAIGNIET (comptable à la CCPT) de faire le point sur la fiscalité des éoliennes auprès de chaque commune.
- M. Didier demande à M. Fricoteaux comment se passe la nouvelle répartition de la taxe foncière. M. Fricoteaux répond que toutes les communes vont être en surcompensation et que le Département va prendre en charge une partie. La répartition sera différente avec utilisation de la TVA et du FNGIR. Il est également ajouté que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste pour la fiscalité des communes.
- M. Fricoteaux souhaite ajouter qu'une Maison des Adolescents sera ouverte à Saint Quentin, et qu'une antenne devrait voir le jour en Thiérache.
- M. Hallé souhaite savoir si la déchèterie de Rozoy-sur-Serre sera fermée suite à l'ouverture de la nouvelle à Montcornet. M. Didier lui répond qu'il n'est pas prévu une fermeture, mais simplement une réduction potentielle des horaires d'ouverture.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance.